

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 98 475 francs destiné à l'acquisition de 30 actions nominatives assorties de 30 créances chirographaires de la société anonyme «Parking place de Cornavin».

Exposé des motifs

Mesdames et
Messieurs les conseillers,

Dans son rapport du 6 mai 1977 (proposition N° 96 A), le Conseil municipal entérinait le rapport de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif au Conseil municipal en vue:

1. l'ouverture au Conseil administratif d'un crédit de 1 500 000 francs représentant la participation de la Ville de Genève aux fonds propres de la Société d'économie mixte «Parking de la place de Cornavin S.A.»;
2. l'approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Genève et «Parking de la place de Cornavin S.A.» réglant les conditions de mise à disposition du domaine public pour la construction et l'exploitation d'une galerie marchande de liaison avec la gare et d'un parc de stationnement public et souterrain;
3. l'ouverture d'un crédit de 2 015 000 francs destiné au réaménagement de la place de Cornavin après exécution de l'ouvrage concessionné.

Le capital-actions de la société anonyme «Parking de la place de Cornavin S.A.» est constitué de 10 000 actions nominatives, réparties dans les portefeuilles de plusieurs dizaines d'investisseurs, dont la Ville de Genève.

Aujourd'hui, la Ville de Genève possède 750 actions nominatives de 1000 francs nominal, et une créance chirographaire de 541 000 francs.

Ces dernières années, le dividende versé a été de l'ordre de 15 à 20% en moyenne du capital nominal, et la créance est rétribuée au taux annuel moyen de 7%.

Actuellement, nous avons l'opportunité d'acquérir 30 actions nominatives supplémentaires, assorties de 30 créances chirographaires¹.

Ces titres sont vendus à la valeur fiscale pour l'action, soit 2560 francs, et à la valeur nominale pour la créance chirographaire, soit 722,50 francs.

¹ La société MINIT souhaite se libérer de ces titres.

La répartition se fera en fonction des demandes et des actions possédées par les autres détenteurs du capital-actions.

Calendrier:

La Ville de Genève a jusqu'au 6 avril pour manifester son intérêt pour cette opération au Parking place Cornavin S.A.

Plan financier quadriennal:

Cet objet n'est pas prévu au Plan financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ce projet n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire. Par contre, ce projet permettra un revenu d'exploitation supplémentaire:

1. Actions nominatives:

30 actions x 1'000.-francs nominal x 20% = 6000 francs

2. Créance chirographaire:

30 créances x 722.50 francs nominal x 7% = 1517 francs

total revenus = 7517 francs

Quant à la charge financière annuelle sur 98 475 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75%, elle se montera à 4680 francs

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre:

Le service gestionnaire ainsi que le service bénéficiaire de ce crédit est la direction du département des finances

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 98'475.-- pour l'acquisition de 30 actions nominatives associées de ses créances chirographaires de la société anonyme «Parking place de Cornavin».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 475 francs.

Art. 3. – Les actions nominatives et la créance chirographaire seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève au patrimoine administratif. En raison de la nature de cet investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement.